MODALITES DE REGLEMENT
SAISON 2022 - 2023

Le règlement de la licence se fait au moment de la demande de licence effectuée par le licencié sur le site de la FFBB.

L'enregistrement de la licence ne pourra être validé que si le règlement est parvenu au club.

Moyens de paiement : **Merci de privilégier le règlement par virement ou carte bancaire**

Carte bancaire :

Inshttps://www.helloasso.com/associations/ujap-basket/adhesions/inscription-licences-2022-2023

Les services de ce site associatif sécurisé sont gratuits pour le club. Il vous sera proposé de faire un don sur ce site, que vous pourrez évidemment refuser.

Virement bancaire :
RIB : Asso UJAP BASKET BIC : AGRIFRPP829
IBAN : FR76 1290 6000 4104 1980 2600 136
Nous vous remercions d'indiquer les nom et prénom du licencié dans le motif.

Chèque bancaire :
A l'ordre de l'Ujap Basket
Nous vous remercions d'indiquer les nom, prénom et date de naissance du licencié au dos du chèque.

Chèques vacances et coupons :
Ils sont acceptés. N'omettez pas d'indiquer les nom, prénom et date de naissance du licencié au dos.

Les règlements par chèque sont à nous faire parvenir à l'UJAP BASKET, 29 Impasse de l'Odet, 29 000 QUIMPER.

Possibilité paiement en 3 fois : Uniquement si vous réglez par chèque bancaire.
Les 3 chèques sont à nous faire parvenir en une seule fois.
L'encaissement se fera le mois d'établissement de la licence et les deux mois suivants.